

RÈGLEMENT DES BOURSES D'EXCELLENCE IMPLANTEUS

Master International IMAS

ANNÉE ACADÉMIQUE 2025/26

1. Présentation du programme.

Le programme de bourses d'excellence EUR Implants IMAS s'adresse prioritairement aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger souhaitant poursuivre leurs études à l'Université d'Avignon pour l'obtention d'un Master. Les étudiants français peuvent également être éligibles.

Ce programme vise à encourager l'excellence académique et la mobilité internationale, tout en favorisant l'accès à des formations de haut niveau à l'Université d'Avignon.

1.1. Critères d'éligibilité.

L'attribution de la bourse d'excellence IMAS par l'EUR Implants est soumise aux conditions suivantes :

- ✓ Pour les étudiants étrangers : être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger et ne pas résider en France au moment de la candidature ;
- ✓ Avoir un excellent dossier académique et répondre aux exigences académiques et linguistiques fixées par l'équipe pédagogique de la filière concernée de l'Université d'Avignon ;
- ✓ S'inscrire en Master 1 ou Master 2 à l'Université d'Avignon pour l'année universitaire 2025/26 ;
- ✓ Ne pas avoir déjà postulé à la bourse d'excellence IMAS, sauf en cas de demande de renouvellement ;
- ✓ Ne pas être bénéficiaire d'une bourse d'un autre programme pour la bourse IMAS à laquelle le candidat postule. La candidature au programme de master IMAS n'exclut pas une candidature parallèle à une autre bourse. En cas d'obtention d'une bourse dans le cadre d'un autre programme, le candidat doit en informer le secrétariat d'EUR Implants dans les meilleurs délais et renoncer à la bourse d'excellence IMAS.

1.2. Sélection et calendrier.

La sélection des candidats pouvant bénéficier d'une bourse d'excellence IMAS est opérée par le Comité exécutif de l'EUR IMPLANTEUS qui s'appuiera sur le dossier de candidature à l'entrée au Master IMAS. Ce dossier comprend notamment : - un CV, - les relevés de notes de Licence et Master (si une formation de Master a déjà été réalisée, en particulier pour les étudiants souhaitant une entrée directement au niveau du M2 à partir d'une validation d'études), - une lettre de motivation, précisant le projet professionnel, - une ou plusieurs lettre(s) de recommandation, - ainsi qu'un descriptif du système de notation du pays d'origine pour les étudiants étrangers. Au-delà de ce dossier « type », le candidat devra remplir et fournir le formulaire de candidature à la bourse d'Excellence IMAS. Dans le cadre de la procédure de sélection des boursiers, les candidats peuvent se voir proposer un entretien à distance. Le Comité exécutif de l'EUR IMPLANTEUS est souverain et ses délibérations ne peuvent être contestées. Le dossier de candidature et la présentation de la procédure de dépôt sont disponibles sur le site Web de l'EUR.

Le programme est lancé dès le début de l'année universitaire 2025/26.

L'examen des dossiers de candidature est réalisé au fil de l'eau pour les étudiants relevant des zones prioritaires suivantes : Europe, Amérique du Nord et du Sud. Pour les autres candidats, il est réalisé consécutivement à la réception des dossiers via la plateforme Campus France Etudes en France ou la plateforme MonMaster, suivant le calendrier spécifique à chaque pays et plateforme. Une première liste sera établie mais la liste définitive des lauréats sera finalisée à l'issue de la fermeture des plateformes de candidature pour l'entrée en Master IMAS et donc de l'examen de tous les dossiers.

Les candidats retenus recevront une lettre de confirmation d'acceptation dans le Master et d'attribution d'une bourse d'excellence IMAS, qu'ils devront signer et renvoyer au secrétariat de l'EUR dans un délai de 15 jours.

1.3. Quotité et budget.

L'EUR finance chaque année universitaire un maximum de 10 bourses d'excellence IMAS, dont une au maximum concernera un étudiant Français, pour un budget total maximum de 60 K€.

1.4. Paiement de la bourse IMAS.

Le lauréat de la bourse IMAS doit ouvrir un compte bancaire en France et transmettre ses coordonnées bancaires au secrétariat de l'EUR Implants. Les deux derniers versements de la bourse IMAS sont subordonnés à la production des pièces justificatives suivantes : attestations de présence pour la deuxième tranche de l'année et inscription au semestre 2, remise d'un rapport de fin d'année pour la troisième et dernière tranche.

Le calendrier de paiement des bourses IMAS est le suivant :

- 3 000 euros après l'inscription à l'Université d'Avignon ;
- 2 400 euros à partir de février ;
- 600 euros à partir de mai ;
- Montant total : 6 000 euros pour une année universitaire.

1.5. Condition d'attribution et de renouvellement de la bourse IMAS

Le non-respect des règles d'assiduité en cours et aux examens présentées à l'article 1.5.1. du règlement spécifique des études du Master IMAS pourra entraîner la suspension sur l'année universitaire, de façon temporaire ou permanente, de la bourse d'excellence IMAS.

Le comité exécutif de l'EUR IMPLANTEUS est l'unique décisionnaire.

Les étudiants qui contestent leur déclaration de non assiduité au motif d'une erreur matérielle ou d'une situation exceptionnelle sont reçus, dans un délai de deux semaines (hors fermeture administrative de l'établissement) à compter de la suspension de versement de la bourse, par le directeur de l'EUR IMPLANTEUS.

Pour les lauréats d'une bourse d'excellence IMAS en M1, le renouvellement de la bourse pour la poursuite des études en M2 n'est pas automatique et nécessite une nouvelle demande auprès du Comité exécutif de l'EUR Implants. Ce renouvellement est conditionné par :

- les résultats de l'étudiant en M1 ; seuls les demandes de candidature des étudiants présentant une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 (mention assez bien) seront examinées,
- par son assiduité en cours et aux examens,
- par son comportement éthique lors des examens (anti-plagiat, anti-IA, etc.)
- par sa présence et son implication au cycle de conférences organisées par l'EUR et au congrès TISS
- par l'examen de son bilan en qualité d'ambassadeur de l'EUR et du Master IMAS.

Si un lauréat doit interrompre ses études au cours de l'année académique pour des raisons médicales graves (traitement médical, hospitalisation), ou pour tout autre cas de force majeure, il doit en informer le secrétariat d'EUR Implants et lui faire parvenir toutes les pièces justificatives nécessaires. Le Comité exécutif de l'EUR Implants peut être appelé à examiner ce type de cas ou toute autre question ou situation non couverte par le présent article.

Si le stage de Master a lieu à l'étranger, le lauréat peut combiner sa bourse IMAS avec une autre bourse de mobilité.